

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD154

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 62

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« prévu à l'article L. 219-9 »,

les mots :

« prévus aux articles L. 219-9 à L. 219-18 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.